

BOURSE "Alpinisme - Aventure"
FEDERATION Française des Clubs Alpins de Montagne-
Ville de Grenoble
REGLEMENT

I- PRESENTATION

Article 1 :

La Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne et la ville de Grenoble créent une Bourse « **Alpinisme – Aventure** »

Cette bourse annuelle vise à encourager le « Grand Alpinisme » au travers d'expéditions lointaines tout en valorisant l'image de la FFCAM et le caractère "alpin" de la ville de Grenoble.

Article 2 :

Cette Bourse, financée à parts égales par la FFCAM et la ville de Grenoble sera divisée en deux prix :

- 1^{er} prix : 5000€
- 2^{ème} prix : 3000€

Article 3 : Critères d'appréciation

Le jury appréciera le projet selon les critères suivants :

- Originalité du projet
- Ampleur, difficultés, engagement de l'ascension envisagée
- Références des participants
- Esprit d'équipe et éthique sportive
- Prise en compte du respect de l'environnement naturel et humain, ainsi que de la sécurité
- Qualité du compte-rendu envisagé

Les candidats sont invités à préciser ces différents aspects de leur projet dans leur dossier de candidature.

Seront récompensés les projets qui allieront la performance technique, l'originalité, l'esprit d'équipe, l'engagement, un bon sens de la communication, le respect de l'environnement et des populations.

(voir en annexe : l'aide à la constitution des dossiers)

Article 4 :

Les projets seront présentés lors de la soirée spéciale de lancement des bourses « **Alpinisme – Aventure** » à Grenoble en janvier 2009.

Article 5 :

La remise des bourses aura lieu à La Grave lors de la soirée de clôture des « Rencontres expés ».

Le Jury sera constitué de :

- 4 personnalités de l'alpinisme au CAF
- 2 experts de la ville de Grenoble
- 1 expert de La Grave

Le jury se réunit sous la responsabilité d'un président issu de la FFCAM

II- MODALITES

Article 1 : Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature à la Bourse « **Alpinisme – Aventure** » toute personne ou groupe de personnes âgées de **18 à 30 ans** inclus.

Seuls les projets de caractère "amateur" et sans but lucratif seront pris en compte.

Article 2 : Contenu du dossier

Le dossier comprendra :

- les renseignements sur les personnes et le projet
- justificatif d'assurance couvrant responsabilité civile, frais de recherche et de rapatriement
- le ou les objectifs
- les moyens utilisés pour atteindre l'objectif
- la communication qui est prévue
- la déclaration de "KATHMANDOU" pour une expédition en Himalaya

Aucune pièce ne devra manquer lors du dépôt qui se fera au plus tard le 30 novembre de chaque année.

Article 3 : Obligation des lauréats

1. Les lauréats devront remettre un compte-rendu à la FFCAM et à la Ville de Grenoble le mois qui suit leur retour. Ils devront également présenter leur bilan d'expédition lors des rencontres expés de la Grave

2. Le rapport fera apparaître clairement le déroulement de l'expédition, les résultats obtenus (à comparer avec les objectifs du projet), une ou plusieurs cartes précises du parcours effectué, toute remarque utile aux futurs participants de la région parcourue et le bilan financier. Il comportera également 15 photos numériques de qualité, totalement libres de droit en exclusivité, illustrant l'action des lauréats sur le terrain.

3. Les lauréats seront tenus de citer la Bourse « **Alpinisme – Aventure** » ainsi que « **FFCAM – Ville de Grenoble** » dans tous les articles de presse où ils auront été interviewés ou toute autre communication.

4. L'attribution de la Bourse « Alpinisme – Aventure » exclut de fait les aides suivantes :

- **aides d'une autre fédération**

Article 4 : Versement du montant de la Bourse « Alpinisme – Aventure »

Les deux tiers de la Bourse sont remis aux bénéficiaires dans les trois semaines qui précèdent leur départ. Le dernier tiers, sur présentation du rapport à leur retour (rapport et photos). La FFCAM se réserve le droit de ne pas régler le 3ème tiers si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la bourse « **Alpinisme – Aventure** » et m'engage à le respecter.

Date: Nom: Signature du responsable:

Aide à la constitution des dossiers

I Présentation du dossier

Partie 1

- 1 Montage informatique compatible Power Point de 8 pages maximum sur CD

- Page 1 : photo de couverture + texte : intitulé de l'expédition
- Page 2 : Une carte + texte situant le lieu dans le monde ou dans le continent
- Page 3 : Une photo + texte + objectifs techniques + projet l'expédition
- Page 4 et 5 : Une photo de chaque participant + nom, âge et activité
- Page 6 : Une photo de la face + texte avec le tracé de l'itinéraire envisagé
- Page 7 : Le budget
- Page 8 : le contact avec N° de tel + e.mail

Un exemplaire type de montage PP est à récupérer sur le site www.ffcarn.fr

Partie 2

- 1 Fichier compatible WORD de quelques pages comportant les pièces suivantes :

I – PRESENTATION DE L'EQUIPE

Pour chaque participant :

- Nom, prénom, date de naissance, activités, adresse, langues parlées, téléphone
- 1 scan de la licence FFCAM + extension monde ou assurances équivalentes
- Expérience alpine (liste des principales courses)
- Expérience du voyage à l'étranger

II - PRESENTATION DU PROJET

- But du projet
- Origine et nature des renseignements recueillis
- Historique des ascensions réalisées dans le site visité
- Motivation : qu'est-ce qui vous pousse à partir ? Que pensez-vous rapporter de votre voyage?
- Déroulement du voyage (durée, dates, cartes et itinéraire).

III - FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Quelles sont-elles ?
- Où en êtes-vous ?

VI - MATERIEL ET EQUIPEMENT

Liste du matériel emporté :

- Détaillez le matériel de l'équipement spécifique à la montagne et au voyage lointain (réchaud, tentes)
- mentionnez ce qui est acquis et ce qui est à acquérir.

VI - BUDGET

- Coût global du projet
- Détail du budget dépense
- Détail du budget ressource (apport personnel, aide extérieure)
- Budget acquis et sommes restant à acquérir : comment ?

V - COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA BOURSE « Alpinisme – Aventure » ?

Le dossier est à retourner au Service des Activités :

Fédération des Clubs Alpains de Montagne. 24, avenue de Laumière - 75019 Paris.